

SOUTIEN A LA MOBILITE

Dossier de candidature

Document à déposer en ligne :

<http://www.chu-dijon.fr/fr/recherche-innovation/appels-projets>

Date limite de dépôt : 15 mai 2024 à 23h59

Nom du candidat :

Lieu de la mobilité :

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Pour la quatrième année consécutive, après concertation du directoire en date du 9 avril 2024, le Directeur général du CHU Dijon Bourgogne a validé le renouvellement du dispositif d'accompagnement à la mobilité pour les **jeunes praticiens, en post-internat (ACC, AHU, assistant hospitalier, praticien contractuel, PH, MCU-PH, PHU...)**.

Le dispositif vise à financer le projet d'un jeune praticien exerçant au CHU Dijon Bourgogne, qui souhaite effectuer une mobilité après son internat, dans la perspective d'une carrière hospitalo-universitaire.

Le concours offrira un prix allant jusqu'à 25 000 € par mobilité validée qui sera destiné à couvrir les charges induites par la mobilité du praticien (frais d'hébergement, de déplacement et tout autre frais lié à la mobilité).

Le candidat à la mobilité complète le présent dossier et le remet avant la date indiquée en en-tête du présent document sur le site internet du CHU Dijon Bourgogne.

Si le dossier est complet et que le candidat répond aux pré-requis, il est par la suite convoqué auprès d'une commission composée de praticiens particulièrement impliqués dans la recherche et l'enseignement et de représentants de la direction de l'établissement.

L'audition permet au candidat de détailler son projet de mobilité.

L'audition devant la commission peut être suivie de questions. Elle dure au maximum 30 minutes.

Les candidats sont ensuite classés par la commission. Les deux premiers bénéficient de la bourse. Sur décision du Directeur général du CHU Dijon Bourgogne, après concertation du Directoire, des candidats supplémentaires pourront être soutenus, dans le respect du rang de classement.

La bourse est versée en deux fois par le CHU :

- 50 % lors de l'acceptation du dossier
- 50% six mois après le départ du praticien.

A son retour, le praticien s'engage à transmettre à la Direction de la recherche clinique et de l'innovation un bilan de ses travaux réalisés lors de sa mobilité, validé par son chef de service. Le candidat présentera ses travaux après son retour en CME.

INFORMATIONS GENERALES

| | |
|------------------------|--|
| Nom du candidat | |
| Statut médical | |
| Spécialité | |
| Service | |
| Téléphone | |
| e-mail | |

| | |
|------------------------|--|
| Chef de service | |
| Spécialité | |
| Service | |
| Téléphone | |
| e-mail | |

+ joindre la lettre de soutien du chef de service (obligatoire)

| | |
|-----------------------------------|--|
| Référent service d'accueil | |
| Spécialité | |
| Service | |
| Téléphone | |
| e-mail | |

+ joindre la lettre de soutien du service d'accueil (obligatoire)

FICHE DU CANDIDAT

Pré requis

Praticien titulaire d'un M2

Titre du M2 obtenu :

Nom de l'université :

Inscrit en thèse de sciences

Titre de la thèse :

Directeur de thèse :

Thèse en cours

Thèse terminée

Date d'obtention :

Liste des publications (*préciser le rang de la revue A,B, C, D, E ou NC, la position en tant qu'auteur*)

Projets de recherche (*indiquer le montant*) ou prix obtenus

Participation à l'enseignement (*cours magistraux, participation au DU ou au séminaire de pédagogie, conférence ENC*)

Financement de la mobilité

Budget total :

Montant sollicité dans le cadre de la bourse :

Financements complémentaires :

Financement obtenu :

Demande soumise :

Toute autre information utile aux membres de la commission de sélection

**Information sur la prospective de la discipline en matière de recrutement, départs, passage antérieur en CPHU, connaissance des pré-requis CNU de la discipline
(Cadre complété par la Direction des affaires médicales)**

**Information sur l'activité recherche du candidat
(Cadre complété par la DRCI)**